

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 29 avril 2024 à 17 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin et monsieur le conseiller Alexandre Laganière sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière et la directrice générale.

La mairesse déclare la séance ouverte à 17 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-187

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-188

Octroi de contrat – Télémétrie postes de suppression Perdreaux #1 et #2 – ST-2407

ATTENDU le rapport des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 22 avril 2024 ;

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 29 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de service de télémétrie aux postes de suppression Perdreaux #1 et #2 à *Automation R.L. inc.* pour la somme de 55 320 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-189

Autorisation de paiement – C.O. Dubuc inc. - Entrée de service sanitaire - Chalet lac Rond

ATTENDU les travaux pour la construction de l'entrée de service sanitaire du chalet du lac Rond ;

ATTENDU la facture transmise par C.O. Dubuc inc. d'une somme de 32 063,62 \$, plus les taxes applicables, pour ces travaux ;

ATTENDU la contestation par la Ville du montant facturé ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu, afin d'éviter un litige, le paiement d'un montant de 23 000 \$, plus les taxes ;

ATTENU QUE la Ville a déjà payé un montant de 16 249,92 \$, plus les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du montant de 6 750,08 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise C.O. Dubuc inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même les règlements d'emprunt 1321 et 1337, remboursables sur une période de 15 ans.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-190

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 17h03.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques